

**Examen professionnel d'avancement au grade
d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
principal de 2^{ème} classe
Session 2022**

PROCEDURE D'INSCRIPTION

BROCHURE D'INFORMATION

La brochure d'information de l'examen est mise à disposition sur le site Internet du CDG31 www.cdg31.fr.

INSCRIPTION

Le candidat peut choisir entre deux modes opératoires.

- **Procédure dématérialisée** : le candidat se préinscrit **entre le 18 janvier et le 23 février 2022 minuit** sur le site Internet du CDG31.

Il saisit les informations demandées, enregistre et imprime son dossier. Il transmet au CDG 31 son dossier, accompagné des pièces demandées en respectant la date limite.

Le candidat pourra accéder à des informations afférentes aux différentes étapes de la procédure (état d'instruction de l'inscription, transmission des convocations, accès en temps réel aux résultats et aux notes) via son espace nominatif sécurisé.

Des identifiants de connexion lui sont communiqués au terme de sa préinscription en ligne.

Important : Les échanges opérés avec le candidat par voie dématérialisée ne sont pas doublés par un envoi postal.

- **Procédure « papier »** : le candidat peut demander un dossier d'inscription par voie postale **entre le 18 janvier et le 23 février 2022 minuit**, le cachet de la poste faisant foi. Il devra le transmettre au CDG31 avec les pièces demandées, comme indiqué ci-après.

Les convocations et les résultats lui seront transmis par voie postale.

MODALITE ET DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :

Le CDG31 ne validera l'inscription qu'à réception du dossier d'inscription et de l'ensemble des pièces demandées.

Les dossiers sont à transmettre soit :

- par dépôt sur l'espace nominatif sécurisé, seulement dans le cadre du choix de la procédure dématérialisée, **au plus tard le 3 mars 2022 à minuit** ;

- par envoi postal au Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale (CDG31), 590 rue Buissonnière - CS 37666 31676 LABEGE CEDEX, **au plus tard le 3 mars 2022 minuit, le cachet de la poste faisant foi pour un envoi postal** ;

Tout dossier posté hors délai, taxé ou insuffisamment affranchi ne sera pas accepté.

EPREUVES ECRITES

L'épreuve écrite se déroulera le **24 mai 2022** dans la Haute-Garonne.